

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre

Mathématiques

Les principaux objectifs de la formation des professeurs en mathématiques pour le plan académique de formation 2017/2018 sont les suivants.

1. Poursuivre la formation des professeurs de collège en **algorithmique et programmation** pour accompagner la mise en place de ce nouveau domaine des programmes de **cycle 4** et anticiper les évolutions attendues au lycée général et technologique en formant les professeurs de **lycée** à la programmation sous **Python**.
2. Développer la formation inter-degrés au **cycle 3** en mettant en place des stages de **proximité** à l'échelle des circonscriptions.
3. Mettre en place des formations de proximité hybrides en mathématiques en **éducation prioritaire**, favorisant les échanges et la coopération entre les professeurs pour améliorer la performance scolaire des élèves.
4. Différencier les apprentissages mathématiques au collège dans le cadre de **l'accompagnement personnalisé**.
5. Former et évaluer les élèves par **compétences** au collège, en lien avec le nouveau livret scolaire unique, et au lycée en s'appuyant sur les enseignements de la recherche et des évaluations nationales et internationales.
6. Travailler la progression des fondamentaux en mathématiques, notamment du **calcul**, du collège au lycée.
7. Intégrer la **modélisation** aux apprentissages mathématiques du collège au lycée.
8. Mieux former les professeurs de mathématiques et de mathématiques-sciences **non titulaires en poste depuis moins de trois ans** aux mathématiques ou aux mathématiques-sciences et à leur didactique.
9. Enseigner les mathématiques-sciences en classe de **troisième prépa-pro**.
10. Former et évaluer par **compétences** en mathématiques-sciences au **lycée professionnel**.
11. Intégrer l'utilisation des **outils numériques** dans les cours de mathématiques-sciences au **lycée professionnel**.
12. Suivre une **formation professionnalisante ou qualifiante**. La formation des professeurs contractuels ainsi que les préparations au CAPES interne, au CAPLP interne et à l'agrégation interne sont des priorités. Elles constituent des espaces de formation aux incidences importantes sur l'enseignement pour des enseignants souhaitant la titularisation.